

# AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

-----

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 2022-P-08

du 13 avril 2022

Modification de la décision n° 2011-C-13 du 23 mars 2011  
instituant la Commission consultative Lutte contre le blanchiment  
et le financement du terrorisme

### LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment les articles L. 612-13, L. 612-14-I et L. 561-36-1 ;

Vu la décision n° 2011-C-13 du 23 mars 2011 instituant la Commission consultative Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision n° 2011-C-13 du 23 mars 2011 susvisée est ainsi modifiée :

1° Au 1) du II de l'article 2 :

*a)* Les mots :

« La Fédération Française de l'Assurance (FFA) »

sont remplacés par les mots :

« France Assureurs »

*b)* Après les mots :

« La Fédération Bancaire Française (FBF) »

sont insérés les mots :

« L'Association pour le Développement des Actifs Numériques (ADAN) ;

« L'Office de coordination bancaire et financière (OCBF) »

2° À l'annexe 2 :

a) Les mots :

« Madame Brigitte CHARTON-DELORME  
Directrice de la Conformité et du Contrôle Interne - Malakoff Mederic »

sont remplacés par les mots :

« Monsieur Vincent FOURCROY  
Directeur de la Conformité - Pro-BTP »

b) Les mots :

« Monsieur Jacques KERFORNE  
Directeur de la Conformité - Allianz France »

sont remplacés par les mots :

« Monsieur Jean Denis MALPELET  
Directeur de la Conformité - Allianz France »

c) Les mots :

« Monsieur Hubert MARCK  
Directeur des Affaires publiques et de la Conformité - Axa France »

sont remplacés par les mots :

« Madame Laëtitia JACQUET-VAN COPPENOLLE  
Direction des affaires publiques et de la conformité - Axa France »

2° À l'annexe 3 :

a) Les mots :

« Monsieur Dominique BOUCHETEIL  
Directeur de la Sécurité des Opérations Financières - La Banque Postale »

sont remplacés par les mots :

« Monsieur Ludovic de MALLMANN  
Directeur de la sécurité financière - La Banque Postale »

b) Les mots :

« Monsieur Christophe GRAVE  
Directeur général adjoint en charge du Contrôle Permanent, des Risques et de la Conformité - Crédit Agricole Consumer Finance »

sont remplacés par les mots :

« Monsieur Jean-Etienne HEDDE  
Directeur des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité - Crédit Agricole  
Consumer Finance »

c) Les mots :

« Monsieur Jacques PICCIOLONI  
Président directeur général - BNC S.A. »

sont remplacés par :

« Monsieur Michael PICCIOLONI  
Président du Directoire - BNC S.A »

d) Les mots :

« Madame Hortense de La ROCHEFOUCAULD  
Responsable de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques - Tempo  
France »

« Madame Christelle JANSSENS  
Directrice du Contrôle Interne Risques et Conformité - Financière des Paiements  
Électroniques »

« Monsieur Édouard LEVEAU-VALLIER  
Responsable de la Lutte anti-blanchiment - HSBC France »

sont supprimés.

**Article 2 :** Cette décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Le Président,

François VILLEROY de GALHAU